

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

(District Hertel-Notre-Dame)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **3 août 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures relatives au lot 1 967 518, propriété de madame Johanne Therrien et monsieur André Sauvageau.

Cette demande consiste à permettre de régulariser ce qui suit, pour la résidence sise au 1250, avenue Chabot :

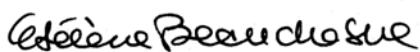
- 1) l'empiétement d'une piscine hors terre de 2,25 mètres dans la portion de cour avant située vis-à-vis la façade avant secondaire du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 500 interdit l'implantation d'une piscine hors terre dans la portion de cour avant située vis-à-vis la façade avant secondaire d'un bâtiment principal;
- 2) l'empiétement de 3 mètres de la plate-forme et des équipements associés à la piscine hors terre dans la marge avant secondaire, alors que l'article 17.3.3 du règlement d'urbanisme numéro 350 stipule qu'une plate-forme et tout équipement associés à une piscine doivent être situés à l'extérieur de la marge avant, le tout conditionnellement au maintien d'une haie de cèdres permettant de dissimuler la piscine et ses accessoires.

Conformément à la résolution numéro 20-388 adoptée le 6 juillet 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour les dérogations mineures projetées pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 15 juillet 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière